

AJECTA
Association Loi du 1^{er} Juillet 1901
Dépôt des machines
3 Rue Louis Platriez
77650 LONGUEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

AJECTA
Association Loi du 1^{er} Juillet 1901
Dépôt des machines
3 Rue Louis Platriez
77650 LONGUEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois-AJECTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association AJECTA.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la manière dont étaient suivies et comptabilisées les produits attribués.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité desdits produits et notamment la correcte comptabilisation des dons assortis de conditions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Chesnay, le 20 septembre 2019
EOS AUDIT

Matthieu BROSSEAU



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	334 700	31 248	303 451	318 095	14 644	4.60
	Installations techniques Matériel et outillage	31 693	28 026	3 666	3 503	163	4.65
	Autres immobilisations corporelles	456 741	432 261	24 480	12 647	11 833	93.56
	Immobilisations en cours	403 093		403 093	325 651	77 442	23.78
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		1 226 227	491 536	734 691	659 897	74 794	11.33
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	6 975		6 975	6 615	360	5.44
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	5 766		5 766	1 852	3 914	211.31
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 458		7 458	12 997	5 539	42.62
	Autres créances				28 463	28 463	100.00
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	251 642		251 642	209 812	41 830	19.94
	Charges constatées d'avance (3)	29 861		29 861	28 758	1 102	3.83
	Total III	301 702		301 702	288 498	13 204	4.58
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 527 929	491 536	1 036 393	948 395	87 998	9.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	349 158	349 158		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	17 000	17 000		
	Autres réserves	87 680	22 587	65 092	288.18
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 739	65 092	27 353	42.02
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	4 238	4 238		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	447 195	392 065	55 130	14.06
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	943 009	850 140	92 869	10.92
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	70 906	60 421	10 485	17.35
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	70 906	60 421	10 485	17.35
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	508	464	44	9.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 870	4 236	17 634	416.25
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 371	10 371	100.00
	Autres dettes		22 762	22 762	100.00
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	100		100	
	Total IV	22 478	37 834	15 356	40.59
	Ecart de conversion passif (V)				
Comptes de Régularisation					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 036 393	948 395	87 998	9.28

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

22 378 37 834



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	47 624	54 438	6 814	12.52
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	8 000		8 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 764	1 764	100.00
Collectes	10 485	13 927	3 442	24.71
Cotisations	7 670	7 970	300	3.76
Autres produits	143 092	158 316	15 225	9.62
Total I	216 871	236 414	19 544	8.27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 716	2 266	551	24.30
Variation de stock (marchandises)	3 914	941	4 855	515.85
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 552	13 471	4 919	36.52
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	360	5 551	5 191	93.51
Autres achats et charges externes	173 456	143 917	29 539	20.53
Impôts, taxes et versements assimilés	993	204	789	386.76
Salaires et traitements				
Charges sociales		83	83	100.00
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 606	16 204	1 402	8.65
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	0	252	252	99.87
Total II	198 049	171 789	26 260	15.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 821	64 626	45 804	70.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		376		232	145	62.54
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		376		232	145	62.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		376		232	145	62.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		19 198		64 857	45 660	70.40
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		22 842		4 119	18 723	454.55
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 278		6 593	685	10.40
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		30 120		10 712	19 409	181.19
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 094			1 094	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		1 094			1 094	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		29 026		10 712	18 315	170.98
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		247 367		247 358	10	0.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		199 143		171 789	27 354	15.92
Solde intermédiaire		48 224		75 569	27 345	36.19
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				23 480	23 480	100.00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		10 485		33 957	23 472	69.12
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		37 739		65 092	27 353	42.02



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat	200 420		160 850		39 570	24.60
Prestations en nature						
Dons en nature	36 608		182 553		145 946	79.95
TOTAL	237 028		343 403		106 376	30.98
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	36 608		182 553		145 946	79.95
Personnel bénévole	200 420		160 850		39 570	24.60
Prestations						
TOTAL	237 028		343 403		106 376	30.98



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, clos le 31/12/18 :

dont le total est de 1 036 392.97 Euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,

et dégageant un excédent de 37 739.24 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- 1) En 2018, l'AJECTA compte 213 membres.
- 2) Subventions d'investissement perçues pour un montant total de 66 592.90€
- 3) Subvention d'exploitation perçue pour un montant de 8 000€
- 5) La subvention du Conseil Régional d'Ile de France attendue pour l'accueil et sanitaire à été versée sur cet exercice pour 24 278.18€

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions particulières résultant de l'avis du Conseil National de la comptabilité du 17 décembre 1998 portant sur le plan comptable des Associations, sur le règlement du Comité de la Réglementation Comptable N°99-01 du 16 février 1999.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Stock

Les stocks de marchandises (boutique) et de matière (charbon) sont évalués au dernier prix d'achat constaté.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur réalisation réelle à la date d'arrêté des comptes.

Report à nouveau

Le compte "report à nouveau" est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutaire compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	334 700		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 574		1 119
Installations générales agencements aménagements divers	20 028		3 040
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	423 804		11 893
Immobilisations corporelles en cours	325 651		77 442
TOTAL	1 134 755		93 494
TOTAL GENERAL	1 134 755		93 494

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			334 700	334 700
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 693	31 693
Installations générales agencements aménagements divers			23 067	23 067
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 023	433 674	433 674
Immobilisations corporelles en cours			403 093	403 093
TOTAL		2 023	1 226 227	1 226 227
TOTAL GENERAL		2 023	1 226 227	1 226 227

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	16 604	14 644		31 248
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 070	956		28 026
Installations générales agencements aménagements divers	18 534	298		18 832
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	412 650	1 708	929	413 429
TOTAL	474 859	17 606	929	491 536
TOTAL GENERAL	474 859	17 606	929	491 536

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	14 644				
Instal.techniques matériel outillage indus.	956				
Instal.générales agenc.aménag.divers	298				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 708				
TOTAL	17 606				
TOTAL GENERAL	17 606				

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Dons 241P30	60 391	60 391		10 485	70 876
Dons train touristique	30	30			30
TOTAL	60 421	60 421		10 485	70 906

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Fonds dédiés

Ces fonds dédiés correspondent aux dons manuels affectés au projet d'acquisition de la locomotive 241P30, ainsi qu'au projet de train touristique.

Evaluation des amortissements

Le matériel roulant classés monument historique ne fait pas l'objet d'amortissement.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	7 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	5 766	1 852	3 914	
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	6 975	6 615	360	
Total I	12 741	8 467	4 274	
Production				
Production en cours				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
- EAU ET ELECTRICITE	539
- EAU ET ELECTRICITE	89
- EAU ET ELECTRICITE	562
- EOS AUDIT	3 000
- CEGECO	6 000
Total	10 190

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- LOC. IMMO - SITE LONGUEVILLE	69		
- LOC. MOBILIERES	260		
- ASSURANCES RC DIRIGEANTS	1 893		
- ASSURANCES RC EXPLOITATION	2 016		
- LOC. IMMO - SITE LONGUEVILLE	2 456		
- ASSURANCES RC EXPLOITATION	2 277		
- LOCATION / ABNT	62		
- FACTURE SDH EXTOURNEE SUR 15 ANS	20 828		
Total	29 861		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
RESERVATION RESTAURANT A BORD FEVRIER 19	100		
Total	100		

Subventions d'équipement

Sont comptabilisées en subventions d'investissement, les subventions reçues pour financer les travaux suivants:

- restauration de la 140C231
- restauration de la halle ferroviaire (pignons), les subventions d'investissements concernées sont amorties sur 25 ans soit au même rythme que les travaux
- travaux pour l'amélioration de l'accueil et la mise en accessibilité handicapés et la création de sanitaire de la rotonde ferroviaire. Ces travaux sont terminés depuis le 31 mai 2017, les subventions d'investissements concernées ont donc été amorties au même rythme que les immobilisations soit sur 25 ans.

Les subventions concernant la restauration de la 140C231 n'ont pas été amorties, les travaux n'étant pas terminés à la clôture.

Subventions reçues sur l'exercice :

- Subvention pour la restauration de la 140C231 pour 39 003€
- Subvention pour les travaux de l'accueil avec accessibilité aux personnes handicapées pour 24 278.18€ (produit à recevoir en 2017)
- Subvention pour la restauration de la Rotonde pour 7 589.90€
- Subvention de la Commune du Provinois de 20 000€



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Bénévolat :

Le nombre d'heures de bénévolat est évalué en € (nombre d'heures * smic horaire chargé à 35%) Smic au 01er janvier 18: 9.88€

Donc pour l'exercice 2018: 15 024 heures * smic horaire 35% = 15 024*(9.88+35%)
= 15 024 * 13.34
= 200 420.16€

Don en nature:

- Don en nature de ferraille de la SNCF pour un montant de 35 020€

- Don en nature de matériel Rolleco (grille de présentation , rayonnages atelier) pour un montant de 1 588€

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AVANCE RESTITUABLE - TRAVAUX TERMINES	16 047	772000
- INDEMNITE TEMPÊTE - TRAVAUX TERMINES	6 715	772000
- QUOTE PART SUBV. ROTONDE DRAC	2 401	777000
- QUOTE PART SUBV. ROTONDE CG77	612	777000
- QUOTE PART SUBV. ROTONDE FONDATION	1 656	777000
- QUOTE PART SUBV. ROTONDE SANITAIRE DRAC	1 638	777000
- QUOTE PART SUBV. SANITAIRE CRIDF	971	777000
Total	30 040	
Charges exceptionnelles		
- CESSION / REBUT PHOTOCOPIEUR DE 2016	1 094	675200
Total	1 094	

Mise au rebut en aout 2018 du photocopieur de 2016 suite à l'achat d'un neuf.

